



Police

Zone de police
« La Mazerine »

n° 5269

-

La présidente

-

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 13 février 2024, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU 19 DECEMBRE 2023 (PARTIE PUBLIQUE) – VOTE

La partie publique du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023 est approuvée à l'unanimité.

2. PRESENTATION DU BUDGET 2024 DE LA ZONE DE POLICE LA MAZERINE - VOTE

Le Conseil approuve le budget 2024 ordinaire et extraordinaire de la zone de police.

3. BUDGET 2024 – MARCHE RELEVANT DU BUDGET ORDINAIRE – CHOIX DU MODE ET DES CONDITIONS DE PASSATION DE MARCHES – VOTE

Le Conseil autorise le Collège de police à attribuer sur simple facture acceptée les marchés dont le montant sera limité au montant du crédit budgétaire ou partie du crédit budgétaire inscrit au budget ordinaire 2024

4. BUDGET 2024 – MARCHE RELEVANT DU BUDGET EXTRAORDINAIRE – CHOIX DU MODE ET DES CONDITIONS DE PASSATION DE MARCHES – VOTE

Le Conseil autorise le Collège de police à attribuer sur simple facture acceptée les marchés inférieurs ou égaux à 30.000€ HTVA et de limiter ces dépenses au montant respectif de leur crédit budgétaire ou partie de crédit budgétaire inscrit au budget extraordinaire 2024.

5. BUDGET 2024 – MARCHE DE FOURNITURES – AQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES DE POLICE – CHOIX DU MODE ET DES CONDITIONS DE PASSATION DE MARCHE (FOREM) – VOTE

Les zones de polices ont la possibilité d'acquérir du matériel informatique par le biais de la centrale d'achat du FOREM. Le Conseil autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via la centrale d'achat du FOREM pour un montant maximum de 59 500 euros TTC.

6. BUDGET 2024 – MARCHE DE FOURNITURES – AQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES DE POLICE – CHOIX DU MODE ET DES CONDITIONS DE PASSATION DE MARCHE (FORCMS) – VOTE

Les zones de police ont la possibilité d'acquérir du matériel informatique par le biais des accords -cadres ForCms – Copy, ForCms – PC, ForCms – Print, ForCms – AIT, ForCms – Soft et Smals – BB sous réserve des dates de fin de contrat. Le Conseil autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via les accords-cadres actifs du ForCms pour un montant maximum de 59 500 euros TTC.

7. BUDGET 2024 – MARCHE DE FOURNITURES – AQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES SERVICES DE POLICE – CHOIX DU MODE ET DES CONDITIONS DE PASSATION DE MARCHE (C-SMART) – VOTE

Les zones de police ont la possibilité d'acquérir du matériel informatique par le biais de la centrale d'achat C-SMART. Le Conseil autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via l'accord-cadre C-SMART pour un montant maximum de 59 500 euros TTC.

8. DIVERS : DECHEANCE MANDAT DE CONSEILLER DE POLICE – PRISE D'ACTE

Le Conseil prend acte de la déchéance de Madame Caroline SAELENS de son mandat de conseillère de police et de la désignation par le Conseil communal de La Hulpe du 19 décembre 2023 de Madame Muriel Huart en qualité de membre effective au sein du conseil de police de la zone de police La Mazerine.

Madame Huart prêtera serment et sera installée dans ses fonctions de conseillère lors du prochain Conseil de police.

A huis clos

1. APPROBATION DU PV DU 19 DECEMBRE 2023 (HUIS CLOS) – VOTE

2. PERSONNEL – ACCIDENT DU TRAVAIL – DECISION D'ETHIAS – PRISE D'ACTE

3. **PERSONNEL – ACCIDENT DU TRAVAIL – DECISION D’AXA – PRISE D’ACTE**
4. **PERSONNEL – ACCIDENT DU TRAVAIL – DECISION D’AXA REMUNERATION EXTRA -LEGALE– PRISE D’ACTE**
5. **PERSONNEL CALOG – RENOUELEMENT CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE) – PRISE D’ACTE**

En séance publique

9. PERSONNEL – BESOINS MOBILITE 2024/02 – VOTE

Le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2024/02 l’ouverture de la place d’un inspecteur pour le service intervention, d’un inspecteur pour le service proximité et d’un inspecteur principal pour le service proximité.

Ces emplois seront ouverts sous réserve de l’issue des éventuelles mobilités sortantes fructueuses 2023/05 et 2024/01.

10. MANDAT POUR REPRESENTER LES INTERETS DE LA ZONE EN JUSTICE - VOTE

Le Conseil mandate Madame Marie Germiot, directrice interventions, pour représenter les intérêts de la zone de police en justice dans le cadre de certains dossiers où la zone a été préjudiciée matériellement. Le Collège déterminera les affaires pour lesquelles le mandat sera activé.

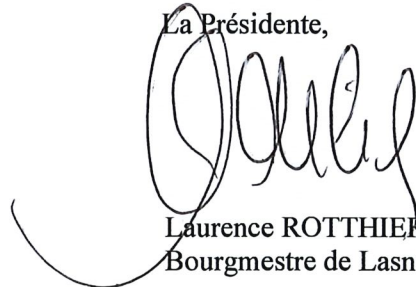
La liste ci-dessus ainsi que l’ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval , 157-159 à 1380 Lasne, dès ce mercredi 14 février 2024 pendant 10 jours.

Le Chef de zone,



Laurence COPPIETERS
Commissaire divisionnaire de
police

La Présidente,



Laurence ROTTHIER
Bourgmestre de Lasne